Lettre de rentrée 2021-2022

publié le 01/09/2021

Descriptif :

Nous accueillons cette année Monsieur Sébastien Faure, IA-IPR EPS en provenance de l'académie de Versailles. Nous lui souhaitons tous la bienvenue dans notre académie (...).
Cette rentrée est particulière pour les élèves mais aussi pour l'ensemble des personnes qui œuvrent au quotidien pour leur réussite.

Sommaire :

- Communication
- Protocole sanitaire en EPS et dispositifs sportifs dans les établissements
- La reprise de l'éducation et de l'activité physique pour tous les élèves
- Les examens en lycée général et technologique et professionnel
- Les activités physiques de pleine nature
- Plan académique de formation
- Appel à contribution
- Sections sportives scolaires
- Accueil des entrants
- Les visites en établissement

Mesdames et messieurs les professeurs d'Éducation Physique et Sportive,

● Communication

Nous accueillons cette année Monsieur Sébastien Faure, IA-IPR EPS en provenance de l'académie de Versailles. Nous lui souhaitons tous la bienvenue dans notre académie.
Une répartition des **dossiers en responsabilité** par chaque inspecteur est disponible sur le site académique. Une nouvelle adresse fonctionnelle a été créée, celle-ci vous permet de vous adresser aux deux inspecteurs simultanément : **ipr.eps@ac-poitiers.fr**
Il vous est toujours demandé d'écrire uniquement avec votre adresse professionnelle.

● Protocole sanitaire en EPS et dispositifs sportifs dans les établissements

Cette rentrée est particulière pour les élèves mais aussi pour l'ensemble des personnes qui œuvrent au quotidien pour leur réussite. Un nouveau cadre de fonctionnement dans les établissements scolaires a été élaboré par le ministère pour faire face aux diverses situations auxquelles nous pouvons être confrontés.

Cette rentrée s'effectuera sous conditions de niveau 2.

Un document évolutif décline les contours de l'organisation sanitaire de l'enseignement de l'EPS et des dispositifs sportifs scolaires. Ce document sera actualisé en regard de l'évolution de la situation. Vous êtes invités à le consulter régulièrement.

Dans ce contexte, les modalités de **continuité pédagogique** doivent être anticipées.
En matière d'organisation pédagogique, elle se traduisent soit par la mise en place d'un enseignement hybride, lorsque seule une partie des élèves peut être accueillie sur site, soit par la mise en place d'un enseignement intégralement à distance, dans le cas de la fermeture de tout ou partie d'un établissement. Un ensemble de fiches pratiques et de ressources est mis à disposition des personnels de l'éducation nationale sur le site éduscol ainsi que sur **la plateforme de mutualisation des pratiques** sur le site EPS Poitiers.

● La reprise de l'éducation et de l'activité physique pour tous les élèves

L'enjeu prioritaire de cette rentrée scolaire sera de reconstruire les conditions pour permettre à chaque élève **de retrouver des habitudes de vie active, dynamique et sportive**. Une réflexion nationale engagée par les ministres dans **la circulaire du 23 juin 2021** trouve un écho académique dans la création d'un groupe de travail qui sera chargé d'articuler les actions menées par les différents acteurs de l'activité physique des élèves. C'est la complémentarité des espaces de pratiques, orchestrée par un projet construit localement par l'équipe EPS qui sera la pierre angulaire de cette cohésion des acteurs.
Chaque entité contribue pleinement à l'épanouissement des élèves dans le respect de leurs potentialités et appétences tout en continuant à développer le sens de l'effort et de l'engagement :

- ***Le cours d'éducation physique et sportive*** obligatoire, puisqu'il s'adresse à l'intégralité des élèves de l'école au lycée, doit être pensé pour favoriser le retour de tous à une activité physique régulière en tenant compte des disparités de pratique qui ont pu émerger avec les confinements successifs.
  Plus que jamais, les équipes EPS sont donc invitées à adapter les parcours de formation au regard des besoins des élèves tout en visant l'atteinte des attendus des programmes. S'il est envisageable de réaliser des tests en début d'année pour identifier finement les manques des élèves, **une entrée progressive dans l'activité** semble une voie raisonnable afin de garantir à tous le plaisir de pratiquer à nouveau.

- ***L'association sportive*** de l'établissement, animée par les professeurs d'EPS, constitue un espace complémentaire fondamental. Les équipes EPS ont toute légitimité pour proposer des activités et des formes de pratiques porteuses de sens pour les élèves. Il s'agit ici d'augmenter le temps d'engagement physique des élèves tout en leur offrant des temps de reconstruction des liens sociaux que certains ont peut-être perdus.

- ***Le Pass'sport*** est un dispositif proposé par le ministère de la jeunesse, de l'engagement et des sports pour faciliter l'engagement des élèves vers un club sportif qui peut, lui aussi, apporter sa contribution à un retour progressif et émotionnel à la pratique physique de chaque enfant.

L'intégration du ministère de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation national en janvier 2021 est une opportunité pour faciliter le retour à une vie sportive et associative.
Le dispositif Génération 2024 est l'exemple le plus marquant de cette complémentarité entre milieu fédéral et éducatif. Créer ces passerelles entre ces deux espaces est une ambition légitime à l'approche des jeux olympiques de Paris en 2024. Les établissements sont toujours de plus en plus nombreux à solliciter la labellisation Génération 2024.
Une attention particulière sera portée cette année aux lycées qui ne se sont pas encore engagés de manière massive. Les élèves de la classe Milliat-Coubertin qui entrent en classe de seconde cette année seront les ambassadeurs de cet esprit olympique qu'il s'agira de diffuser au plus grand nombre.
Le blog académique Génération 2024 met à votre disposition l'ensemble des ressources nécessaires.
Les labellisations étant valables pour trois années, celles validées en 2018 seront réévaluées cette année.
L'application **démarches simplifiées** vous permet de renseigner ou actualiser votre dossier. Vous pouvez adresser vos questions à **Emmanuel Vray**

Dans ce concert des dispositifs nouveaux, **l'engagement des enseignants d'EPS est essentiel**. Ils restent les premiers garants du projet pédagogique de l'établissement, aussi bien pour l'organisation de l'EPS que les sections sportives scolaires et autres dispositifs sportifs mis en œuvre dans les établissements. A ce titre, deux apprentissages fondamentaux sont particulièrement d'actualité à cette rentrée :

- L'acquisition du **savoir-nager** sera une priorité cette année puisque de nombreux élèves n'ont pas pu valider leur ASSN du fait des fermetures de piscines et des protocoles sanitaires qui ont restreint les organisations pédagogiques habituelles. Il s'agit d'un objectif ambitieux à prioriser en prévoyant des organisations pédagogiques nouvelles.

- L'apprentissage du **savoir rouler à vélo** doit trouver un prolongement aux acquisitions réalisées en primaire dans les établissements du second degré. Des cycles d'enseignement à base de formes de pratiques scolaires variées (VTT, bike and run, tandem …) pourront permettre de préparer le **Tour Académique du Patrimoine à Vélo** session 2022 (**TAPV 2021**) qui sera programmé en mai – juin 2022. Un courrier spécifique sera adressé à toutes les équipes pour recueillir les inscriptions.

● Les examens en lycée général et technologique et professionnel

Seuls les référentiels de certification pour les CAP, bac professionnel et lycée d'enseignement général et technologique **validés par la commission académique** (voir PartagEps) peuvent être supports à la certification pour la session 2022.
La commission académique qui se réunira en octobre 2021 pourra étudier les nouveaux référentiels proposés par les équipes mais aussi les référentiels que les équipes souhaitent modifier. Les équipes doivent déposer leurs propositions de référentiels sur PartagEps en respectant le nommage du fichier, puis envoyer une demande, sous couvert du chef d'établissement à l'inspection pédagogique régionale (**ipr.eps@ac-poitiers.fr**) **avant le 30 septembre 2021. Passé cette date, plus aucun référentiel ne pourra être modifié ou validé.**
Un courrier spécifique en direction des lycées généraux et technologiques précisera les lignes directrices des **ajustements pour les épreuves du baccalauréat à partir de la session 2022.**

● Les activités physiques de pleine nature

L'inspection pédagogique régionale recommande aux équipes qui désirent organiser un séjour sportif de plein air de consulter le site académique afin de bien identifier les démarches à entreprendre.

● Plan académique de formation

L'intégralité des dispositifs de formations prévus en 2020 – 2021 sont reconduits cette année. Les inscriptions sont ouvertes du **25 aout au 25 septembre 2021** via l'application Gaia. **Il est nécessaire de s'inscrire à nouveau, les inscriptions de l'année dernière ont été écrasées.**
Les équipes de lycée général et technologique qui programment l'activité volley-ball seront directement convoquées à un stage de formation (à public désigné, aucune inscription n'est à réaliser).

● Appel à contribution

En complément des stages de formation, un groupe de réflexion académique, piloté par M Yohann Rochais, va débuter ses réflexions cette année sur la thématique de « l'enseignement et l'évaluation des rôles sociaux en lycée général, technologique et professionnel ». Les collègues intéressés pour participer à ce groupe peuvent écrire à **Yohann Rochais**

● Sections sportives scolaires

Toutes les informations et documents nécessaires pour solliciter l'ouverture d'une **section sportive scolaire** sont disponibles sur la page dédiée du site académique.
L'inspection pédagogique régionale tient à rappeler que la demande d'ouverture d'une SSS relève de la compétence du chef d'établissement en cohérence avec les objectifs du projet d'établissement. La décision finale étant prise par madame la rectrice.

● Accueil des entrants

Un temps d'échanges et de présentation de l'EPS dans l'académie avec les collègues nouvellement nommés dans l'académie sera organisé en visio conférence le **mercredi 29 septembre 2021 de 17 h 00 à 18 h 00.**

Vous recevrez un lien de connexion par courriel sur vos adresses professionnelles.

Les visites en établissement

- Les rendez-vous de carrière non réalisés en 2021 seront reportés en début d'année scolaire 2021-2022.
- Un chargé de mission par département est désigné pour réaliser des visites conseils auprès des contractuels et enseignants de l'échelon 4.

Pour toute visite en établissement d'un membre du corps d'inspection, les équipes sont invitées à mettre à disposition le projet pédagogique EPS sur l'application PartagEps ainsi que l'ensemble des éléments utiles à la compréhension des déterminants de la leçon observée mais aussi de l'activité de l'enseignant dans l'établissement.

Bonne rentrée à toutes et tous,

L'inspection pédagogique régionale reste disponible pour toute question complémentaire.

Sébastien FAURE, Jean-Charles THEVENOT

Document joint

Lettre de rentrée 2021-2022 (PDF de 182.3 ko)

EPS - Académie de Poitiers.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.